





vidés, l'autorité allemande n'a rien négligé. Des masses d'Allemands, attirés par des promesses magnifiques, se sont précipités sur l'Alsace-Lorraine. Les bras ont abondé; les capitaux ne sont pas restés sourds à ces appels désespérés. Mais des bras, même soutenus par des capitaux, ne suffisent pas pour rendre la vie à un pays qui la perdue. Les nouveaux industriels et commerçants grands et petits se heurtèrent à l'indifférence ou plutôt à la répugnance publique, et ceux qui avaient attirés, espoir de partager la richesse de l'Alsace-Lorraine se trouvent aujourd'hui (1877) réduits à partager sa misère, aggravée pour eux par l'isolement dédaigneux où les laisse la population indigène.

— **Organisation politique et administrative.** La première question qui préoccupa les Allemands, quand les traités les eurent mis en possession de l'Alsace-Lorraine, fut celle-ci: à quel titre le pays conquis entrerait-il dans la confédération germanique? Trois systèmes étaient en présence: les prussophiles demandant qu'on incorporât totalement et simplement la nouvelle province à la Prusse, sans se préoccuper des jalousies qu'on pourrait ainsi soulever dans les autres Etats allemands, habitués, mais non encore résignés à se voir sacrifier à la Prusse; les particularistes, dont le parti est dompté, mais non détruit en Allemagne, voulaient que l'Alsace-Lorraine comptât un Etat indépendant, et c'était le système qui paraissait préférable aux Alsaciens-Lorrains eux-mêmes, désireux de n'être prussifiés ou germanisés que le moins possible; malheureusement, les aspirations des vaincus furent ce que l'on consulta le moins dans toute cette affaire. M. de Bismarck, qui avait renoncé, dès l'origine, à germaniser les Alsaciens-Lorrains par la persuasion, et qui ne se faisait aucune illusion sur les sympathies que son gouvernement pourrait conquérir dans le pays annexé, fit prévaloir un tiers parti, l'annexion directe à l'empire. Les raisons qu'il donna de son opinion, remarquables furent, ce que l'on connaît, mais brutalement et raisonneuse qui caractérisa son éloquence, méritent d'être rapportées. Voici comment il s'exprimait, dans la séance du Reichstag du 3 juin 1871: « Je crois que les habitants de l'Alsace-Lorraine ont parfaitement le nom d'Allemands que celui de Prussiens. Pendant les deux siècles que les Alsaciens ont appartenu à la France, ils ont, en vrais Allemands, gardé une conscience de participation; c'est sur ce fondement qu'à mon avis nous devons bâtir. A l'encontre de ce qui s'est fait dans des circonstances analogues dans l'Allemagne du Nord, nous avons pour mission de fortifier tout d'abord ce particularisme. Plus les habitants de l'Alsace se sentiront Alsaciens, plus ils se défieront de l'esprit français; une fois qu'ils se sentiront complètement Alsaciens, ils sont trop logiques pour ne pas se sentir aussi Allemands. Par suite des artifices, je puis bien dire des intrigues, du gouvernement français, le nom de Prussien est détesté en France; mais dans l'Alsace-Lorraine, c'est une vieille tradition, dans ce pays, de ne pas reconnaître les Prussiens comme Allemands, de flatter les Allemands comme tels et de les représenter comme sous la protection de l'Alsace-Lorraine. En Prusse, et de la sorte, il est advenu que le nom prussien a presque quelque chose de froissant en France, et, chaque fois qu'on y veut dire du mal de nous, on dit: Le gouvernement prussien, les Prussiens; tandis qu'on dit: Les Allemands, s'il s'agit de nous reconnaître quelque chose de bon. Il n'y a guère à douter qu'en Alsace cette politique de suspicion contre la Prusse, pratiquée par la France pendant toute une génération, n'ait laissé des traces... Quant à ce qu'il y aura à faire plus tard dans l'intérêt de l'empire et de l'Alsace, je pense qu'avant tout il faudra entendre les Alsaciens et les Lorrains eux-mêmes. »

Bien que M. de Bismarck ne conclût pas alors à l'autonomie de l'Alsace-Lorraine, déduction logique de son argumentation, on pouvait croire qu'il n'y était pas opposé en principe, et là, plus tard, fait l'aveu que telle était d'abord sa pensée, mais en ajoutant qu'il en avait changé.

L'Alsace-Lorraine est donc, comme le demandait M. de Bismarck, directement annexée à l'empire; elle est administrée par un président supérieur d'Alsace-Lorraine (gouverneur), dont le siège est à Strasbourg, et qui est assisté d'un conseil supérieur, dit conseil impérial, nommé par les conseils de district. La province comprend trois districts, administrés par des préfets: Haute-Alsace, chef-lieu Colmar; Basse-Alsace, chef-lieu Strasbourg; Lorraine, chef-lieu Metz. Les districts sont divisés en 10 cercles (arrondissements), administrés par des directeurs. Chaque division territoriale a un conseil spécial; la province, le conseil impérial; le district, un conseil de district ou *Bezirksrat*; le cercle, un conseil de cercle ou *Kreisrat*; la commune, un conseil municipal. L'Alsace-Lorraine est, en outre, divisée en 15 circonscriptions électorales, nommant chacune 1 député au Reichstag; mais ces circonscriptions, dont le nombre est d'ailleurs exactement conforme aux prescriptions de la constitution, sont découpées un peu à la manière des circonscriptions françaises du

temps de l'Empire, c'est-à-dire d'une façon arbitraire et indépendante du chiffre relatif de la population. La Haute-Alsace nomme 5 députés, la Basse-Alsace 6 et la Lorraine 4. L'instruction a conservé à peu près l'organisation qu'elle avait sous l'Empire. Toutefois, l'instruction primaire est devenue obligatoire, la langue allemande a été imposée même aux écoles libres des communes où l'on parle généralement allemand (hierge place à l'arbitraire), et une grande université allemande a été fondée à Strasbourg. La justice a gardé aussi, à peu de chose près, son ancienne organisation. Des tribunaux de 1<sup>re</sup> instance sont établis à Metz, Sarreguemines, Strasbourg, Saverne, Colmar et Mulhouse. La cour d'appel siège à Colmar. On peut appeler des sentences des tribunaux de commerce à la cour suprême de Leipzig. Les offices vénaux de notaires, d'avoués, etc., ont été rachetés par l'Etat, et les propriétaires a été indemnités. Les chemins de fer appartiennent à l'empire. Le monopole du tabac a été supprimé.

Le gouvernement allemand, parmi les moyens qu'il se proposait d'employer pour gagner les cœurs en Alsace-Lorraine, a fait sonner très-haut une promesse de réduction de l'impôt. La suppression du monopole du tabac pouvait faire illusion sur ce point, mais, en réalité, il faut en croire les calculs allemands, il ne s'agit que d'un dégrèvement de 5 fr. 60 par tête. Mais les chiffres du budget sont éloquentes à ce sujet et très-précis pour détruire les illusions que l'on se fait sur ce point. Les dépenses du budget s'élevaient à 5 fr. 60 par tête. Mais les chiffres du budget sont éloquentes à ce sujet et très-précis pour détruire les illusions que l'on se fait sur ce point. Les dépenses du budget s'élevaient à 5 fr. 60 par tête. Mais les chiffres du budget sont éloquentes à ce sujet et très-précis pour détruire les illusions que l'on se fait sur ce point.

L'Alsace-Lorraine doit fournir 1 bataillon à la landwehr. On a pris soin, contre l'usage reçu en Allemagne, de les annexer à des corps d'armée étrangers à la province.

— **Histoire.** L'histoire de l'Alsace-Lorraine est courte, mais douloureuse. Elle commence à Versailles, le 15 octobre 1870, par un décret du roi de Prusse, général en chef des armées allemandes, dont le premier article est ainsi conçu: « Quoiconque rejoint les forces françaises est puni d'une confiscation de ses biens actuels et futurs et d'un bannissement de dix années. » L'Alsace-Lorraine, virtuellement une dès lors au futur empire, était désormais empêchée de prendre part à la défense de cette patrie qui, dans la pensée de ces hommes, n'était que ses vainqueurs, ne devait plus être la sienne. Cette intention, nous ne la prétons pas gratuitement aux conseils de Guillaume, et quand Bismarck, interprète des volontés de son maître, se trouva en présence de la Prusse; et, de la sorte, il est advenu que le nom prussien a presque quelque chose de froissant en France, et, chaque fois qu'on y veut dire du mal de nous, on dit: Le gouvernement prussien, les Prussiens; tandis qu'on dit: Les Allemands, s'il s'agit de nous reconnaître quelque chose de bon. Il n'y a guère à douter qu'en Alsace cette politique de suspicion contre la Prusse, pratiquée par la France pendant toute une génération, n'ait laissé des traces... Quant à ce qu'il y aura à faire plus tard dans l'intérêt de l'empire et de l'Alsace, je pense qu'avant tout il faudra entendre les Alsaciens et les Lorrains eux-mêmes. »

La cession de l'Alsace-Lorraine fut consentie par le gouvernement français dans les préliminaires de paix signés le 26 février 1871 et définitivement arrêtés par le traité de Francfort (10 mai 1871). Le 8 février, conformément à un article de l'armistice signé avec les Allemands, les Alsaciens-Lorrains avaient l'occasion de faire une imposante manifestation; elle leur avait été fournie par les élections du 8 février 1871. Ces élections furent, dans les pays conquis, ce qu'elles auraient dû être dans le reste de la France, éminemment républicaines: sur 40 élus, 36 appartenaient au parti démocratique, et Gambetta était élu dans le cadre de départements. Les élections furent, dans les pays conquis, ce qu'elles auraient dû être dans le reste de la France, éminemment républicaines: sur 40 élus, 36 appartenaient au parti démocratique, et Gambetta était élu dans le cadre de départements. Les élections furent, dans les pays conquis, ce qu'elles auraient dû être dans le reste de la France, éminemment républicaines: sur 40 élus, 36 appartenaient au parti démocratique, et Gambetta était élu dans le cadre de départements.

seils, que l'Alsace-Lorraine ne serait assimilée que progressivement au reste de l'empire; qu'elle garderait provisoirement les institutions qu'elle tenait de la France; que la constitution allemande lui serait appliquée qu'en 1873 (cette date fut, plus tard, reculée jusqu'en 1874). En attendant, l'empereur Guillaume allait exercer sur le pays une véritable tutelle, non en vue de le gouverner, mais en vue de le préparer à être gouverné par l'empire. L'Alsace-Lorraine avait pu croire un instant qu'elle pourrait conserver encore quelques années les administrateurs auxquels elle s'était habituée; mais elle apprît bientôt que le serment de fidélité à l'empereur Guillaume était imposé à tous les administrateurs, magistrats et employés; c'était un moyen sûr de la livrer à l'administration et à la magistrature allemandes; car il devait se trouver, dans les provinces de l'Alsace, des hommes capables de jurer fidélité à l'empereur d'Allemagne. Ce fut la démission en masse. Huit magistrats seulement, sur près de deux cents, osèrent lever la main sur leur situation. D'autre part, les magistrats allemands furent nommés; car il devait se trouver, dans les provinces de l'Alsace, des hommes capables de jurer fidélité à l'empereur d'Allemagne. Ce fut la démission en masse. Huit magistrats seulement, sur près de deux cents, osèrent lever la main sur leur situation.

D'autre part, les magistrats allemands furent nommés; car il devait se trouver, dans les provinces de l'Alsace, des hommes capables de jurer fidélité à l'empereur d'Allemagne. Ce fut la démission en masse. Huit magistrats seulement, sur près de deux cents, osèrent lever la main sur leur situation. D'autre part, les magistrats allemands furent nommés; car il devait se trouver, dans les provinces de l'Alsace, des hommes capables de jurer fidélité à l'empereur d'Allemagne. Ce fut la démission en masse. Huit magistrats seulement, sur près de deux cents, osèrent lever la main sur leur situation.

On a beaucoup épilogué sur cet article du traité. On s'est demandé jusqu'à quel point il imposait, comme condition de l'option, la nécessité de l'émigration pour les Alsaciens-Lorrains domiciliés dans le pays de l'option. Cette condition est exprimée, d'une façon un peu enveloppée peut-être, dans le traité, mais elle y est. Les optimistes affirmaient que l'expérience du passé suffirait pour faire perdre aux cléricaux, dans l'Alsace-Lorraine, les fruits de ce triomphe momentané, qu'il attribuait aux sympathies dont il serait l'objet dans le pays, mais qu'il doit, en réalité, au patriotisme des habitants, une instant égaré.

ALSARIO ou ALZARIO DELLA GROCE (Vincenzo), en latin *Alzarius*, médecin italien, né à Gênes en 1576, mort une époque inconnue. Devenu médecin, il exerça successivement son art à Bolognese, à Ravenne et enfin à Rome, où il s'adonna en même temps à l'enseignement, et devint premier médecin de Grégoire XV. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *De invidia et fascino verborum* (Luques, 1595, in-4°); *Ephemeridum libri duo* (Bologne, 1599, in-4°); *De epilepsia* (1603, in-4°); *Consilium pro asthmate* (1607, in-4°); *De verne admirando per naves egresso commentarius* (1610, in-4°); *De morbis capitis frequentioribus* (Rome, 1616, in-4°); *De quatuor per epistolam in arte medica contraria quatuor, ubi variis causis, observationibus, consilia, etc.*, descriptur (Venise, 1622, in-fol.); *Consultatio medica pro nobili adolescentulo* (Rome, 1629, in-4°); *Providencia methodica per presidia* (Rome, 1631, in-4°); *Consilium prophylacticum* (1631, in-4°); *Vesuvius ardens, sive exercitatio physico-medica* (1633, in-4°).

ALSIÈRE, ville de Prusse (Saxe), à 25 kilom. N.-E. d'Eisleben; 1,800 hab. Elle est située sur la rive gauche de la Saale. Les ducs d'Anhalt-Dessau y ont un beau château. ALSENO, ville d'Italie, à 29 kilom. de Parme par le chemin de fer; 1,018 hab.

ALSO (Alonso), littérateur anglais, mort en 1726. Il fit ses études à l'université d'Oxford, puis fut chargé de diverses éducations particulières. L'évêque de Winchester, Trellany, le prit pour chapelain et lui donna, pour la curie de Winchester, le titre de vicar. Also se livra dans cette retraite à ses goûts littéraires. Il y vivait tranquille, lorsque Elisabeth Astrey d'Oxford, qu'il avait épousée, mourut. Un membre de la même famille, Henri ALTANI, mort en 1648, a composé plusieurs pièces de théâtre restées inédites, la *Prigioniera*, l'*America*, etc.

ALTAÏTE (s. f. al-tai-te). Miner. Tellure de plomb, qu'on trouve dans les mines de Sawodinski, dans l'Altaï, et qui est connu aussi sous le nom de *TELLURE CINQUE*. ALTANGATUFUN s. m. (al-tan-ga-tu-fun). Superst. Ancienne idole des Tartares Kalmaouks. — Encycl. Cette idole, qui avait la tête et le corps d'un serpent, avec quatre pieds comme un lézard, était portée comme un préservatif par les guerriers aux jours de bataille. Un kan tartare, suivant ce que rapporte Müller (*Mémoires pour l'histoire de Russie*), voulant essayer la vertu de ce talisman, fit suspendre un *altangatufun* à un livre, qui fut exposé comme une cible aux coups des meilleurs archers. Le livre ne fut atteint, mais il fut percé de flèches de la main de l'altangatufun fut enlevé. De là la croyance que, dans les combats, les porteurs d'un *altangatufun* étaient préservés des atteintes de l'ennemi, ou du moins que les blessures qu'ils pouvaient recevoir ne leur causaient aucun mal.

ALTANI (Antoine), prélat et diplomate italien, mort à Barcelone en 1410. Il étudia le droit civil et le droit canon, entra dans les ordres et devint, en 1401, auditeur de rote. Le pape Eugène IV l'envoya, comme nonce, au concile de Bâle, puis, en 1407, en Angleterre et le nomma évêque d'Urbino. Sous Nicolas V, Altani fut envoyé en Espagne pour négocier le mariage de l'empereur Frédéric III avec l'infante de Portugal, Eleonore. Il revenait en Italie lorsqu'il mourut.

ALTANI (Antoine), poète italien, de la famille du précédent, né à Salvarolo en 1505, mort en 1570. Lorsqu'il eut terminé ses études à Padoue, il se retira dans ses terres, où il partagea ses loisirs entre la poésie et l'étude des Pères de l'Eglise. Ses *Poésies*, réunies en un gros volume, n'ont jamais été imprimées. Un membre de la même famille, Henri ALTANI, mort en 1648, a composé plusieurs pièces de théâtre restées inédites, la *Prigioniera*, l'*America*, etc.

ALTENBOURG, ville d'Allemagne, capitale du duché de Saxe-Altenbourg, sur le Stadtbach, près de sa jonction avec la Pleisse; 22,363 hab. Fabriciques de toiles, de tabacs, de tabacs, de draps et de cuirs; commerce de bois et de grains. Fondée, dit M. Ad. Joanne, du 2<sup>e</sup> au 11<sup>e</sup> siècle, élevée par Lothaire, en 1134, au rang de ville libre impériale, Altenbourg devint en 1146 la résidence des burgraves qui portèrent son nom. En 1256, Rodolphe de Habsbourg l'avait réunie de nouveau à l'empire; mais, en 1308, les margraves de Meissen s'y établirent après s'en être emparés. En 1520, la Réforme y fut introduite. En 1672, à l'extinction de la ligne d'Altenbourg, elle échut à la ligne de Gotha et fut l'une des deux résidences du duc; mais à l'extinction de la ligne de Gotha en 1825, elle échut au duc de Hildburghausen.

ALTEN-ELF, rivière de Norvège. Elle prend sa source au pied des monts Kolen et se jette dans le golfe d'Alten ou Alten-fjord, à Aeltengard.

ALTENGARLD, bourg de Norvège, diocèse de Nordland, au fond de l'Alten-fjord, par 69° 45' de latit. N., 2,000 hab. On y cultive encore la terre, qui produit un peu d'orge; mais au delà de cette latitude, tout culture devient impossible.

ALTENHEIM (Gabriele Soumet), dame de lettres, née à Paris le 20 mai 1814. Son père, le poète Soumet, s'attacha à cultiver ses heureuses dispositions pour les lettres. En 1834, elle épousa M. Beauvin d'Altenheim, et, quatre ans plus tard, elle débuta dans le monde littéraire par un roman (1835, in-12), qu'elle avait presque toutes écrites étant jeune fille. Mme d'Altenheim composa ensuite avec son père une tragédie en cinq actes, le *Gladiateur*, qui fut représentée au Théâtre-Français le 24 avril 1841, en même temps qu'une petite pièce en un acte de ce dernier, le *Chêne du roi*. Le *Gladiateur* eut peu de succès; mais *Jane Grey*, tragédie en cinq actes, fut également jouée avec succès, et son père et de sa fille, fut très-applaudi. On l'a donné en 1841. Depuis lors, Mme d'Altenheim n'a plus rien donné au théâtre; mais elle a publié un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Berthe Berlin*, roman poétique (1843, in-8°); *Les Anges d'Israël* ou les *Gloires de la Bible* (1856, 2 vol. in-8°); *Récits de l'histoire d'Angleterre* (1856, in-12); *Récits de l'histoire de Rome* (1856, in-12); *Les Martyrs de Dieu* (1858, in-12); *Les Deux frères* ou *Dieu pardonne* (1858, in-12); *La Croix et la lyre* (1858, in-12); *les Quatre siècles littéraires*, *Récits de l'histoire de la littérature* (1858, in-8°); *les Fautours illustres ou Quarante études littéraires* (1859, in-12); *les Fleurs de mai* (1862, in-12); *Récits de l'histoire de Rome chrétienne jusqu'à nos jours* (1862, in-12); *Récits de l'histoire d'Espagne* (1862, in-12); *Anecdotes édifiantes* (1871, in-12), etc. On dit encore à Mme d'Altenheim des éditions des *Récits de l'histoire de France*, de G. Hesse, et des *Récits de l'histoire des peuples anciens*, du même.

ALTENGARLD, bourg de Norvège, diocèse de Nordland, au fond de l'Alten-fjord, par 69° 45' de latit. N., 2,000 hab. On y cultive encore la terre, qui produit un peu d'orge; mais au delà de cette latitude, tout culture devient impossible.

ALTENHEIM (Gabriele Soumet), dame de lettres, née à Paris le 20 mai 1814. Son père, le poète Soumet, s'attacha à cultiver ses heureuses dispositions pour les lettres. En 1834, elle épousa M. Beauvin d'Altenheim, et, quatre ans plus tard, elle débuta dans le monde littéraire par un roman (1835, in-12), qu'elle avait presque toutes écrites étant jeune fille. Mme d'Altenheim composa ensuite avec son père une tragédie en cinq actes, le *Gladiateur*, qui fut représentée au Théâtre-Français le 24 avril 1841, en même temps qu'une petite pièce en un acte de ce dernier, le *Chêne du roi*. Le *Gladiateur* eut peu de succès; mais *Jane Grey*, tragédie en cinq actes, fut également jouée avec succès, et son père et de sa fille, fut très-applaudi. On l'a donné en 1841. Depuis lors, Mme d'Altenheim n'a plus rien donné au théâtre; mais elle a publié un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Berthe Berlin*, roman poétique (1843, in-8°); *Les Anges d'Israël* ou les *Gloires de la Bible* (1856, 2 vol. in-8°); *Récits de l'histoire d'Angleterre* (1856, in-12); *Récits de l'histoire de Rome* (1856, in-12); *Les Martyrs de Dieu* (1858, in-12); *Les Deux frères* ou *Dieu pardonne* (1858, in-12); *La Croix et la lyre* (1858, in-12); *les Quatre siècles littéraires*, *Récits de l'histoire de la littérature* (1858, in-8°); *les Fautours illustres ou Quarante études littéraires* (1859, in-12); *les Fleurs de mai* (1862, in-12); *Récits de l'histoire de Rome chrétienne jusqu'à nos jours* (1862, in-12); *Récits de l'histoire d'Espagne* (1862, in-12); *Anecdotes édifiantes* (1871, in-12), etc. On dit encore à Mme d'Altenheim des éditions des *Récits de l'histoire de France*, de G. Hesse, et des *Récits de l'histoire des peuples anciens*, du même.

ALTENGARLD, bourg de Norvège, diocèse de Nordland, au fond de l'Alten-fjord, par 69° 45' de latit. N., 2,000 hab. On y cultive encore la terre, qui produit un peu d'orge; mais au delà de cette latitude, tout culture devient impossible.

ALTENHEIM (Gabriele Soumet), dame de lettres, née à Paris le 20 mai 1814. Son père, le poète Soumet, s'attacha à cultiver ses heureuses dispositions pour les lettres. En 1834, elle épousa M. Beauvin d'Altenheim, et, quatre ans plus tard, elle débuta dans le monde littéraire par un roman (1835, in-12), qu'elle avait presque toutes écrites étant jeune fille. Mme d'Altenheim composa ensuite avec son père une tragédie en cinq actes, le *Gladiateur*, qui fut représentée au Théâtre-Français le 24 avril 1841, en même temps qu'une petite pièce en un acte de ce dernier, le *Chêne du roi*. Le *Gladiateur* eut peu de succès; mais *Jane Grey*, tragédie en cinq actes, fut également jouée avec succès, et son père et de sa fille, fut très-applaudi. On l'a donné en 1841. Depuis lors, Mme d'Altenheim n'a plus rien donné au théâtre; mais elle a publié un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Berthe Berlin*, roman poétique (1843, in-8°); *Les Anges d'Israël* ou les *Gloires de la Bible* (1856, 2 vol. in-8°); *Récits de l'histoire d'Angleterre* (1856, in-12); *Récits de l'histoire de Rome* (1856, in-12); *Les Martyrs de Dieu* (1858, in-12); *Les Deux frères* ou *Dieu pardonne* (1858, in-12); *La Croix et la lyre* (1858, in-12); *les Quatre siècles littéraires*, *Récits de l'histoire de la littérature* (1858, in-8°); *les Fautours illustres ou Quarante études littéraires* (1859, in-12); *les Fleurs de mai* (1862, in-12); *Récits de l'histoire de Rome chrétienne jusqu'à nos jours* (1862, in-12); *Récits de l'histoire d'Espagne* (1862, in-12); *Anecdotes édifiantes* (1871, in-12), etc. On dit encore à Mme d'Altenheim des éditions des *Récits de l'histoire de France*, de G. Hesse, et des *Récits de l'histoire des peuples anciens*, du même.

ALTENGARLD, bourg de Norvège, diocèse de Nordland, au fond de l'Alten-fjord, par 69° 45' de latit. N., 2,000 hab. On y cultive encore la terre, qui produit un peu d'orge; mais au delà de cette latitude, tout culture devient impossible.

ALTENHEIM (Gabriele Soumet), dame de lettres, née à Paris le 20 mai 1814. Son père, le poète Soumet, s'attacha à cultiver ses heureuses dispositions pour les lettres. En 1834, elle épousa M. Beauvin d'Altenheim, et, quatre ans plus tard, elle débuta dans le monde littéraire par un roman (1835, in-12), qu'elle avait presque toutes écrites étant jeune fille. Mme d'Altenheim composa ensuite avec son père une tragédie en cinq actes, le *Gladiateur*, qui fut représentée au Théâtre-Français le 24 avril 1841, en même temps qu'une petite pièce en un acte de ce dernier, le *Chêne du roi*. Le *Gladiateur* eut peu de succès; mais *Jane Grey*, tragédie en cinq actes, fut également jouée avec succès, et son père et de sa fille, fut très-applaudi. On l'a donné en 1841. Depuis lors, Mme d'Altenheim n'a plus rien donné au théâtre; mais elle a publié un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Berthe Berlin*, roman poétique (1843, in-8°); *Les Anges d'Israël* ou les *Gloires de la Bible* (1856, 2 vol. in-8°); *Récits de l'histoire d'Angleterre* (1856, in-12); *Récits de l'histoire de Rome* (1856, in-12); *Les Martyrs de Dieu* (1858, in-12); *Les Deux frères* ou *Dieu pardonne* (1858, in-12); *La Croix et la lyre* (1858, in-12); *les Quatre siècles littéraires*, *Récits de l'histoire de la littérature* (1858, in-8°); *les Fautours illustres ou Quarante études littéraires* (1859, in-12); *les Fleurs de mai* (1862, in-12); *Récits de l'histoire de Rome chrétienne jusqu'à nos jours* (1862, in-12); *Récits de l'histoire d'Espagne* (1862, in-12); *Anecdotes édifiantes* (1871, in-12), etc. On dit encore à Mme d'Altenheim des éditions des *Récits de l'histoire de France*, de G. Hesse, et des *Récits de l'histoire des peuples anciens*, du même.

ALTENGARLD, bourg de Norvège, diocèse de Nordland, au fond de l'Alten-fjord, par 69° 45' de latit. N., 2,000 hab. On y cultive encore la terre, qui produit un peu d'orge; mais au delà de cette latitude, tout culture devient impossible.

ALTENHEIM (Gabriele Soumet), dame de lettres, née à Paris le 20 mai 1814. Son père, le poète Soumet, s'attacha à cultiver ses heureuses dispositions pour les lettres. En 1834, elle épousa M. Beauvin d'Altenheim, et, quatre ans plus tard, elle débuta dans le monde littéraire par un roman (1835, in-12), qu'elle avait presque toutes écrites étant jeune fille. Mme d'Altenheim composa ensuite avec son père une tragédie en cinq actes, le *Gladiateur*, qui fut représentée au Théâtre-Français le 24 avril 1841, en même temps qu'une petite pièce en un acte de ce dernier, le *Chêne du roi*. Le *Gladiateur* eut peu de succès; mais *Jane Grey*, tragédie en cinq actes, fut également jouée avec succès, et son père et de sa fille, fut très-applaudi. On l'a donné en 1841. Depuis lors, Mme d'Altenheim n'a plus rien donné au théâtre; mais elle a publié un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Berthe Berlin*, roman poétique (1843, in-8°); *Les Anges d'Israël* ou les *Gloires de la Bible* (1856, 2 vol. in-8°); *Récits de l'histoire d'Angleterre* (1856, in-12); *Récits de l'histoire de Rome* (1856, in-12); *Les Martyrs de Dieu* (1858, in-12); *Les Deux frères* ou *Dieu pardonne* (1858, in-12); *La Croix et la lyre* (1858, in-12); *les Quatre siècles littéraires*, *Récits de l'histoire de la littérature* (1858, in-8°); *les Fautours illustres ou Quarante études littéraires* (1859, in-12); *les Fleurs de mai* (1862, in-12); *Récits de l'histoire de Rome chrétienne jusqu'à nos jours* (1862, in-12); *Récits de l'histoire d'Espagne* (1862, in-12); *Anecdotes édifiantes* (1871, in-12), etc. On dit encore à Mme d'Altenheim des éditions des *Récits de l'histoire de France*, de G. Hesse, et des *Récits de l'histoire des peuples anciens*, du même.

ALTENGARLD, bourg de Norvège, diocèse de Nordland, au fond de l'Alten-fjord, par 69° 45' de latit. N., 2,000 hab. On y cultive encore la terre, qui produit un peu d'orge; mais au delà de cette latitude, tout culture devient impossible.

ALTENHEIM (Gabriele Soumet), dame de lettres, née à Paris le 20 mai 1814. Son père, le poète Soumet, s'attacha à cultiver ses heureuses dispositions pour les lettres. En 1834, elle épousa M. Beauvin d'Altenheim, et, quatre ans plus tard, elle débuta dans le monde littéraire par un roman (1835, in-12), qu'elle avait presque toutes écrites étant jeune fille. Mme d'Altenheim composa ensuite avec son père une tragédie en cinq actes, le *Gladiateur*, qui fut représentée au Théâtre-Français le 24 avril 1841, en même temps qu'une petite pièce en un acte de ce dernier, le *Chêne du roi*. Le *Gladiateur* eut peu de succès; mais *Jane Grey*, tragédie en cinq actes, fut également jouée avec succès, et son père et de sa fille, fut très-applaudi. On l'a donné en 1841. Depuis lors, Mme d'Altenheim n'a plus rien donné au théâtre; mais elle a publié un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Berthe Berlin*, roman poétique (1843, in-8°); *Les Anges d'Israël* ou les *Gloires de la Bible* (1856, 2 vol. in-8°); *Récits de l'histoire d'Angleterre* (1856, in-12); *Récits de l'histoire de Rome* (1856, in-12); *Les Martyrs de Dieu* (1858, in-12); *Les Deux frères* ou *Dieu pardonne* (1858, in-12); *La Croix et la lyre* (1858, in-12); *les Quatre siècles littéraires*, *Récits de l'histoire de la littérature* (1858, in-8°); *les Fautours illustres ou Quarante études littéraires* (1859, in-12); *les Fleurs de mai* (1862, in-12); *Récits de l'histoire de Rome chrétienne jusqu'à nos jours* (1862, in-12); *Récits de l'histoire d'Espagne* (1862, in-12); *Anecdotes édifiantes* (1871, in-12), etc. On dit encore à Mme d'Altenheim des éditions des *Récits de l'histoire de France*, de G. Hesse, et des *Récits de l'histoire des peuples anciens*, du même.

ALTENGARLD, bourg de Norvège, diocèse de Nordland, au fond de l'Alten-fjord, par 69° 45' de latit. N., 2,000 hab. On y cultive encore la terre, qui produit un peu d'orge; mais au delà de cette latitude, tout culture devient impossible.

ALTENHEIM (Gabriele Soumet), dame de lettres, née à Paris le 20 mai 1814. Son père, le poète Soumet, s'attacha à cultiver ses heureuses dispositions pour les lettres. En 1834, elle épousa M. Beauvin d'Altenheim, et, quatre ans plus tard, elle débuta dans le monde littéraire par un roman (1835, in-12), qu'elle avait presque toutes écrites étant jeune fille. Mme d'Altenheim composa ensuite avec son père une tragédie en cinq actes, le *Gladiateur*, qui fut représentée au Théâtre-Français le 24 avril 1841, en même temps qu'une petite pièce en un acte de ce dernier, le *Chêne du roi*. Le *Gladiateur* eut peu de succès; mais *Jane Grey*, tragédie en cinq actes, fut également jouée avec succès, et son père et de sa fille, fut très-applaudi. On l'a donné en 1841. Depuis lors, Mme d'Altenheim n'a plus rien donné au théâtre; mais elle a publié un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Berthe Berlin*, roman poétique (1843, in-8°); *Les Anges d'Israël* ou les *Gloires de la Bible* (1856, 2 vol. in-8°); *Récits de l'histoire d'Angleterre* (1856, in-12); *Récits de l'histoire de Rome* (1856, in-12); *Les Martyrs de Dieu* (1858, in-12); *Les Deux frères* ou *Dieu pardonne* (1858, in-12); *La Croix et la lyre* (1858, in-12); *les Quatre siècles littéraires*, *Récits de l'histoire de la littérature* (1858, in-8°); *les Fautours illustres ou Quarante études littéraires* (1859, in-12); *les Fleurs de mai* (1862, in-12); *Récits de l'histoire de Rome chrétienne jusqu'à nos jours* (1862, in-12); *Récits de l'histoire d'Espagne* (1862, in-12); *Anecdotes édifiantes* (1871, in-12), etc. On dit encore à Mme d'Altenheim des éditions des *Récits de l'histoire de France*, de G. Hesse, et des *Récits de l'histoire des peuples anciens*, du même.

ALTENGARLD, bourg de Norvège, diocèse de Nordland, au fond de l'Alten-fjord, par 69° 45' de latit. N., 2,000 hab. On y cultive encore la terre, qui produit un peu d'orge; mais au delà de cette latitude, tout culture devient impossible.

ALTENHEIM (Gabriele Soumet), dame de lettres, née à Paris le 20 mai 1814. Son père, le poète Soumet, s'attacha à cultiver ses heureuses dispositions pour les lettres. En 1834, elle épousa M. Beauvin d'Altenheim, et, quatre ans plus tard, elle débuta dans le monde littéraire par un roman (1835, in-12), qu'elle avait presque toutes écrites étant jeune fille. Mme d'Altenheim composa ensuite avec son père une tragédie en cinq actes, le *Gladiateur*, qui fut représentée au Théâtre-Français le 24 avril 1841, en même temps qu'une petite pièce en un acte de ce dernier, le *Chêne du roi*. Le *Gladiateur* eut peu de succès; mais *Jane Grey*, tragédie en cinq actes, fut également jouée avec succès, et son père et de sa fille, fut très-applaudi. On l'a donné en 1841. Depuis lors, Mme d'Altenheim n'a plus rien donné au théâtre; mais elle a publié un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Berthe Berlin*, roman poétique (1843, in-8°); *Les Anges d'Israël* ou les *Gloires de la Bible* (1856, 2 vol. in-8°); *Récits de l'histoire d'Angleterre* (1856, in-12); *Récits de l'histoire de Rome* (1856, in-12); *Les Martyrs de Dieu* (1858, in-12); *Les Deux frères* ou *Dieu pardonne* (1858, in-12); *La Croix et la lyre* (1858, in-12); *les Quatre siècles littéraires*, *Récits de l'histoire de la littérature* (1858, in-8°); *les Fautours illustres ou Quarante études littéraires* (1859, in-12); *les Fleurs de mai* (1862, in-12); *Récits de l'histoire de Rome chrétienne jusqu'à nos jours* (1862, in-12); *Récits de l'histoire d'Espagne* (1862, in-12); *Anecdotes édifiantes*